

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-4588

présenté par

M. Sansu, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Piquemal, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 50, insérer l'article suivant:****Mission « Cohésion des territoires »**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le recours aux cabinets de conseil privés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Ce rapport détaille le montant et le caractère des prestations réalisées.

Il précise les raisons de ce recours à des prestataires externes pour chaque prestation réalisée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons dénoncer le recours abusif par l'Agence nationale de la cohésion des territoires aux cabinets de conseil privés.

L'ANCT use et abuse du recours aux cabinets privés de consultants dans le cadre de ses marchés d'ingénierie : ces cabinets ont assuré 65 % des dossiers d'accompagnement « sur-mesure » en 2022 alors que la part des opérateurs partenaires de l'agence est tombée à 21 %.

Dans un article de juillet 2022 le journal Libération avait déjà mis en lumière ces pratiques en expliquant que l'agence consacrait un tiers de son budget à « payer très cher » ces cabinets (jusqu'à 2000 €/jour), pour des missions vagues et pour des résultats peu qualitatifs. Des salariés parlent d'études « remises avec des copier-coller »...

On peut se demander si le doublement de l'enveloppe ingénierie de l'ANCT, prévu pour 2024, va servir à engraisser ces cabinets privés !

Ce recours massif aux prestataires externes privés serait notamment dû à un manque d'effectifs de l'ANCT. Un rapport du Sénat du 18 novembre 2021 montre ainsi que pour 46 % des 702 projets ayant reçu le soutien de l'ANCT, celui-ci était « en réalité passé par la mobilisation d'un ou plusieurs prestataires externes ». Seulement 8 % de ces projets avaient fait l'objet d'une expertise interne.

Comment bien accompagner les collectivités en termes d'ingénierie si l'Agence dédiée à cette cause ne possède elle-même pas les compétences internes nécessaires ?

Le témoignage d'un ancien salarié résume bien le problème d'un tel fonctionnement : « Cela pose une question de souveraineté : on confie des politiques publiques à des firmes de conseil ! On envoie des consultants parisiens vendre du PowerPoint aux élus locaux. Cela ne répond pas aux besoins et cela coûte très cher. Ces crédits d'ingénierie, c'est une planche à billets. »

Nous demandons une transparence sur cette méthode utilisée par l'ANCT.